الجمهـــوريــة الجزائريــة الديمقراطيـــة الشعبيـــة REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

<u>CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE BEJAIA</u> المركز الإستشفاني الجامعي لبجارية

NIF:41201600000606600001

Avis d'attribution provisoire

En application des dispositions de l'article 65, alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 fixant les règles générales relatives aux marches publics portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Centre Hospitalo-Universitaire de Bejaia porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participer à la consultation N°52/2023 portant fourniture d'articles quincaillerie de plomberie et d'électricité qu'à l'issue de l'évaluation des offres, la Direction du CHU de Béjaiaa attribué provisoirement la consultation comme suit:

Intitulé du lot	Attributaire	NIF	Montant de l'offre en DA/TTC	Délai de livraison	Observation
<u>Lot N° 02</u> : Articles de plomberie 1 ^{er} choix	ETS MEZIANE TOUFIK	197906220002737	MIN: 1 784 500,00 MAX: 2 254 570,00	09 jours	Retenue, (seule offre préqualifiée techniquement)

Selon les dispositions de l'article 82, alinéa 04du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public et l'article56 du la loi n°23-12 du 5 Aout2023 fixant les règles générales, les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendiconnaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jour à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit et selon les dispositions de l'article 82, aline 03 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaire qui contestent le choix du service contractant ont un délai de dix(10) jours à compter du premier jours de l'affichage de l'avis d'attribution provisoire.

Fait à Bejaia, Le.

La Directrice Générale

2 NOV. 2023